

# La collecte des déchets végétaux au porte à porte reprend à partir du mardi 9 avril 2019

## > A quelle Fréquence ?

Tous les mardis jusqu'au 31 octobre 2019  
Les mardis 5 et 19 novembre 2019  
Les mardis 3 et 17 décembre 2019  
Les mardis 7 et 21 janvier 2020  
Tous les mardis de mars 2020

**Entre 6h et 18h**

**Il n'y aura pas de collecte en février 2020**

## > Où et comment je peux me procurer des sacs ?

Tous les samedis à compter du 13 avril 2019, la société ASTRADEC assurera la vente des sacs sur la place de la Haye de 13h30 à 16h.

Ils seront vendus au prix de 0.5 € l'unité, payables en espèces.

## > Et mes anciens sacs ?

Les sacs de la CA2BM ou de l'ex CCMT0 seront ramassés jusqu'au mardi 30 avril 2019 inclus.

A compter du mardi 7 mai 2019, vous devrez obligatoirement utiliser les nouveaux sacs.

Les conteneurs en plastique et les sacs réutilisables ne seront pas collectés.

## > Quelles sanctions je risque si je ne respecte pas ces consignes ?

Vous devez déposer vos sacs la veille du jour de collecte, c'est à dire le lundi soir. En cas de **non respect de cette consigne**, vous risquez une amende de 150 €.

En cas de **dépôt sauvage hors des emplacements autorisés** l'amende s'élève à 450 €, si cela **entrave la circulation** ou **embarrasse la voie publique** cela monte à 750 €.

Enfin si vous êtes surpris à **déposer des ordures à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé**, l'amende s'élève à 1500 €.

Le règlement sanitaire du Pas-de-Calais **interdit de brûler des végétaux ou tout autre déchet dans les jardins**. Les émanations dégagent des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. En cas de non respect de cette interdiction, vous risquez une amende de 450 €.



## > Si je ne veux pas utiliser ce service ?

- Il faudra déposer les déchets végétaux dans les déchetteries de Berck ou d'Etaples.
- Elles sont ouvertes à tous les habitants de la CA2BM sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- Dès le mois de juin 2019, une plateforme de dépôt de déchets végétaux sera opérationnelle à Saint Josse, sur la zone d'activité de la Judocienne et accessible aux habitants de Merlimont.
- Elle sera ouverte de 10h à 13h et de 15h à 19h.
- Des composteurs sont mis gratuitement à disposition de tous les foyers.
- Renseignements :
  - 0 800 880 695 (appel gratuit)
  - ou sur [www.ca2bm.fr](http://www.ca2bm.fr)



# J'♥ ma ville...



# Propre !

## La collecte du verre

A compter du **1er avril 2019, vous devez déposer vos bouteilles et bocaux en verre dans les points d'apport volontaires**. Pour compléter les points de collecte volontaires existants, la CA2BM va mettre en place de nouveaux points d'apport.

### MERLIMONT VILLAGE

- Allée des hirondelles
- Rue Dewimille
- Route de Saint Josse
- Place de la Haye
- Parking arrière place du commerce
- Allée des Courlis
- Allée des Chardonnerets
- Chaussée de l'Épy
- Croisement route de Berck et Rue de Rang du Fliers



### MERLIMONT PLAGE ET GARDEN

- Rue des Erables
- Camping des jardins de la Mer
- Rue de la poste
- Place de la Gare
- Rue du Casino
- Rue du Touquet

Si vous le souhaitez, vous pouvez rendre votre conteneur à verre aux services techniques ou directement chez Véolia.



## Avec mon chien

### Je le tiens en laisse :

- Sur la plage
- Sur les sentiers
- En ville



Je ne promène pas mon chien sur la digue, c'est interdit !

**Je ramasse  
ses  
déjections**



**J'évite ainsi l'amende de 68 €**